

## Recertification obligatoire : l'Ordre s'aplatit devant la ministre!

Le 28 juin dernier, le gouvernement Harris a adopté une loi qui oblige les enseignantes et les enseignants de la province à suivre 14 cours tous les cinq ans sous peine de se voir retirer leur carte de compétence.

Après avoir qualifié d'irréaliste la période de mise en oeuvre imposée par le gouvernement et décrié publiquement les coûts élevés rattachés à cette initiative, l'Ordre des enseignantes et des enseignants a vite repris son rôle de créature du gouvernement et a accepté avec zèle de gérer le programme de recertification obligatoire.

L'Ordre a récemment soumis à sa patronne, la ministre de l'Éducation, un plan d'affaires qui spécifie un échéancier et les éléments suivants :

- création de 110 nouveaux emplois à l'Ordre;
- budget additionnel de 10 millions de dollars par année, financé par nous, les enseignantes et les

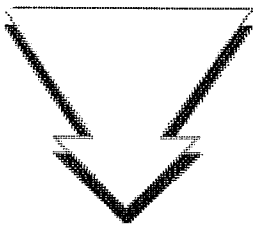
enseignants (la cotisation à l'Ordre sera doublée d'ici 2004);

- chaque membre devra suivre à ses frais 14 cours tous les cinq ans;
- 43 000 enseignantes et enseignants ont été choisis au hasard le 1<sup>er</sup> septembre pour faire partie du premier groupe forcé à participer au programme de recertification obligatoire.

### Si vous êtes du premier groupe de cobayes...

Si vous recevez une lettre de l'Ordre vous indiquant que vous êtes un des 43 000 membres choisis au hasard pour le programme de recertification dès cette année, l'AEFO vous conseille :

- de ne pas répondre ou signaler à l'Ordre que vous avez reçu cette lettre;
- d'aviser votre unité locale afin que nous puissions vous conseiller tout au long de la période;



#### À l'intention des :

- Membres du comité exécutif provincial
- Conseil d'administration
- Présidences des unités
- Déléguées syndicales et délégués syndicaux
- Agentes et agents d'unité

- de faire savoir à la ministre que vous estimez inutiles ses manoeuvres politiques et sa nouvelle campagne de propagande (on vous remettra un modèle de lettre);
- de poursuivre votre perfectionnement professionnel selon vos choix et vos priorités.

## Faites comme avant

L'AEFO recommande à ses membres de continuer à se perfectionner selon leurs besoins et leur échéancier : cours de Q.A., de QBA, sessions de perfectionnement offertes par le CFORP, l'AEFO, le CLÉ et/ou les conseils scolaires, etc.

**Veillez noter que les conseils scolaires et les personnes à la direction ne peuvent pas vous obliger à prendre de la formation après les heures de classes.**

## Une mesure inutile selon l'AEFO

L'AEFO s'oppose à la recertification obligatoire tous les cinq ans telle qu'imposée par le gouvernement, pour les raisons suivantes :

- les enseignantes et les enseignants sont capables de diriger leur propre perfectionnement professionnel comme ils l'ont toujours fait;
- le gouvernement est motivé par des intérêts politiques partisans qui ne visent qu'à augmenter sa popularité auprès des électeurs;
- la gestion du programme de recertification obligatoire va entraîner des coûts énormes qui vont être refilés aux enseignantes et aux enseignants.

## L'AEFO riposte

En réponse à l'initiative gouvernementale l'AEFO a pris les mesures suivantes :

- retrait de l'AEFO des trois groupes consultatifs du gouvernement sur l'évaluation du personnel enseignant;
- refus de participer à l'élaboration et éventuellement à la correction du test d'entrée pour les étudiantes et étudiants maîtres.

Deux autres actions sont envisagées :

- poursuite juridique contre le gouvernement pour harcèlement à l'endroit des enseignantes et des enseignants;
- tenue d'un référendum auprès de l'ensemble des membres sur le programme de recertification obligatoire.

**Nous vous tiendrons au courant.**

## La FEO se prononce

Réunis en assemblée générale annuelle à la fin d'août, les membres du conseil d'administration de la FEO ont condamné la proposition de l'Ordre pour la mise en oeuvre du programme de recertification obligatoire.

La FEO et ses filiales, dont l'AEFO, demandent à leurs membres élus au conseil de gestion de l'Ordre de s'opposer au plan de mise en oeuvre de l'Ordre.

La FEO et ses filiales doivent élaborer une stratégie coordonnée pour s'attaquer à tous les sujets d'inquiétude soulevés par ce plan.